

Communication syndicale décembre 2025

Des ruptures conventionnelles toujours en hausse à I2S

L'examen des reportings des suivis annuels des effectifs à Sopra Steria I2S pour les années 2023, 2024 et 2025 montre une augmentation importante des ruptures conventionnelles individuelles (RC) durant ces trois années.

En effet, le nombre des ruptures conventionnelles individuelles (RC) se décline ainsi :

Année	Nombre Total des RC	Nombre total des démissions	Effectif de l'année
2023	18	234	2080
2024	33	165	2068
2025	48	135	2053

En examinant ce tableau, nous constatons une **diminution légère des effectifs**, une diminution importante des démissions au profit d'une **augmentation importante des RC** : de 18 en 2023 à 48 ruptures conventionnelles individuelles en 2025.

[Lire la suite](#)

INTERCONTRAT & RUPTURE CONVENTIONNELLE



Communication syndicale décembre 2025

Transposition de la directive européenne pour la transparence salariale

Alors que le gouvernement vient de présenter, ce jour, le cadre des concertations qui visent à transposer en France la **directive européenne transparence des rémunérations**, la CGT tient à rappeler l'urgence d'une réelle volonté politique et patronale pour réduire les inégalités salariales et professionnelles qui persistent en France.

Malgré les discours et les engagements répétés, **la France accuse un retard préoccupant** dans la transposition de la directive européenne 2023/970, qui impose des obligations ambitieuses en matière de transparence et d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Le gouvernement s'était engagé à avancer rapidement, mais force est de constater que les avancées concrètes se font attendre et que **les mesures prises jusqu'ici n'ont eu que des effets limités** sur la réduction des écarts salariaux.

La directive européenne, qui doit être transposée **avant le 7 juin 2026**, prévoit des obligations claires pour les employeurs :

- **Publication des écarts de rémunération,**
- **Accès renforcé à l'information pour les salarié·es,**
- **Correction obligatoire des écarts injustifiés de plus de 5 %, et sanctions en cas de manquement.**

[Lire la suite](#)



Communication syndicale décembre 2025

Expertise politique sociale au CSE I2S

1. Analyse des Indicateurs de Santé au Travail (Conditions de travail)

Constats Clés :

- **Taux d'Absentéisme Global** de 3 % est inférieur aux moyennes observées dans le secteur.
- **Mais plus prononcé** parmi les **catégories non-cadres (NC) et assimilés cadres (AC)**.
- il est plus important chez les femmes, **12 jours pour les femmes contre 5 jours pour les hommes**.
- **Accidents de Travail (AT)** : progression de leur gravité, notamment en raison d'un accident grave parmi les non-cadres.

2. Analyse de la Politique de Prévention de la Santé des Salariés

Alertes de la Médecine du Travail : Recrudescence des témoignages de stress et des cas d'épuisement professionnel lié au contexte **actuel de l'entreprise** : changements d'orientation stratégique, réorganisations, charge de travail importante, et contexte économique.(intensité et le temps de travail, des rapports sociaux dégradés...

[Lire la suite](#)



Les syndicats jaunes

Tous les syndicats, les vrais, se reconnaissent par le fait qu'ils savent que leur rôle est de "tirer la corde" du côté des salariés, pour **compenser le rapport hiérarchique**, même si les méthodes utilisées peuvent être très différentes.

Un **syndicat jaune** est un syndicat qui, au lieu de défendre réellement les intérêts des travailleurs, prend parti pour l'employeur.

Il se caractérise généralement par :

- La signature **d'accord d'entreprise** faisant perdre des droits aux salariés
- une **proximité avec la direction** ou le patronat ;
- une **opposition ou neutralisation des mouvements de grève** ;
- le fait de **freiner les revendications salariales ou sociales** ;
- parfois une **création ou manipulation par l'entreprise** elle-même pour affaiblir les syndicats indépendants.

En résumé, c'est un syndicat qui existe en apparence pour représenter les salariés mais qui sert surtout les intérêts de l'employeur.



Permanences à Latitude (La Défense)

La CGT Sopra Steria assure des permanences les **mardi et jeudi** de chaque semaine **de 09h00 à 17h00** au local syndical (1^{er} étage, Bureau 1-06)

Se syndiquer est un droit et un plus!
Clique pour te syndiquer en ligne



contact@cgtsooprasteria.info
dlaj@cgtsooprasteria.info